

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Avec G5 FORMATION, L'Ecole du Commerce et de la Relation Clientèle



FINALITÉS

- **Obtenir un titre professionnel sans passer nécessairement par la case formation**
- **Faire reconnaître officiellement votre expérience professionnelle** et les compétences que vous avez acquises tout au long de votre vie
- S'adapter aux exigences du marché de l'emploi en vous qualifiant
- **Sécuriser votre parcours professionnel**

PUBLICS

Une année d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme visé et son référentiel d'activité professionnelle. (Secteur commerce/relation clientèle, expérience acquise de façon continue ou non, en tant que salarié ou bénévole, en France ou à l'étranger)

- Vous pouvez initier une VAE en tant que salarié ou demandeur d'emploi.
- La VAE peut également vous être proposée par une entreprise dans le cadre d'une démarche individuelle ou collective.
- Ce type de démarche contribue au développement des compétences de l'entreprise, à la cohésion interne et à la motivation des salariés

MODALITÉS

G5 Formation accompagne en VAE exclusivement sur les titres professionnels du Ministère du Travail auxquels il prépare en formation (liste des titres [formations disponibles sur notre site internet www.g5.fr - G5 formation](http://www.g5.fr)).

ÉTAPE 1

Pour un candidat VAE à l'obtention d'un titre professionnel :

- Constituer **un dossier de candidature de recevabilité** pour sa « demande de validation des acquis de l'expérience » qu'il adresse à la **DREETS-DEETS** de son domicile, chargée d'instruire le dossier et en vérifier la recevabilité. (Voir lien ci-dessous).
- Rencontrer la référente VAE G5 pour un **entretien conseil** afin de valider le choix de la certification en lien avec votre expérience et vous faire accompagner dans le dossier de recevabilité et remplir la fiche synthèse préconisation à un entretien conseil

Le dossier de recevabilité VAE se fait exclusivement en ligne via une plateforme dédiée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/vae-premiere-demande>

un TUTO UTILISATEUR est disponible auprès de la référente VAE et sur <https://www.vae.gouv.fr/>

ÉTAPE 2

Si la demande est recevable, le candidat reçoit **une notification de recevabilité** lui permettant de s'inscrire à une session titre et de **démarrer un accompagnement VAE**

Bénéficiaire de l'accompagnement de votre conseiller G5 Formation pour :

- Rechercher la solution de financement la plus appropriée en fonction de votre situation personnelle (statut professionnel, domaine d'activité, démarche individuelle ou démarche soutenue par votre employeur, etc.).
- Etre aidé au montage de la demande de financement : A.I.F, Congé VAE, PROA, C.P.F etc.

ÉTAPE 3

Bénéficiaire de l'accompagnement individualisé VAE de 24 heures pour préparer avec notre référent VAE et nos formateurs :

- APPROPRIATION DE LA CERTIFICATION visée et certificats de compétences qui le composent, des épreuves prévues à l'examen et des documents à produire

Le candidat VAE au titre professionnel passe les mêmes épreuves que le candidat ayant suivi une action de formation professionnelle.

- ACCOMPAGNEMENT – DEVELOPPEMENT TECHNIQUE DU DOSSIER PROFESSIONNEL afin de démontrer qu'il maîtrise l'ensemble des compétences liées au titre visé. Ce document est à communiquer au jury lors de la session d'examen.
- PREPARATION A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE /Training oral

ÉTAPE 4

- INSCRIPTION ET PASSAGE DU TITRE devant un jury de professionnels habilités par l'Etat (en cas de validation partielle, possibilité de repasser les certificats de compétences manquants)
- ACCOMPAGNEMENT POST-JURY en cas de non validation

Une liste des ressources utiles VAE est disponible auprès de votre référent VAE.

TELEPHONE



04 76 00 70 95

MAIL



contact@g5.fr

INTERNET www.g5.fr

formulaire de contact en ligne

